



Compiègne, mercredi 3 avril 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02308

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Stationnement (réservation)**RIVIERE OISE CANALISEE - QUAI AUVERS SUR OISE****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 04/05/2024 à 08:30 au 26/10/2024 à 18:30 - avec pour périodicité : Samedi

o Oise canalisée

entre les pk 21,625 et pk 21,700 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la réservation du quai d'Auvers sur Oise par l'office de tourisme d'Auvers sur Oise dans le cadre de balades fluviales et touristiques durant la saison estivale 2024. Vous êtes priés de ne pas stationner sur ce quai tous les samedis à compter du 4 mai et de respecter cette réservation.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

27/10/2024

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Arnaud DEVEYER